

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 JANVIER 2011
SALLE D'ACTIVITES D'HALLOY LES PERNOIS**

PRESENTS :

Mmes GAPENNE, FAY, TURPIN, BOULINGUEZ, RUFFET, DIRUY, BOUCHER, SYRYN, ELETUFE, DE ALMEIDA, RICHARD.

Mrs DELAVENNE, KLOCH, MACHUELLE, VILLAIN, WALLET, BUE, POISSON, MAUGARD, HERMEL, BRAILLY, PECQUET, LOGNON, COTTEL, GAILLARD, GORREA, LECLABART, PARMENTIER, MAUGER, CARPENTIER, RENUCCI, PROYART, BELLEGUEILLE, CAGNON, OLIVIER, CHIVE, SENE, BELLAREDJ, LAURENT, BOQUET, SAINT, RIFFLARD, BOULARD, DUCROTOY, LECLERC, BASSET, DOMINIAK, DIOP.

ETAIENT ABSENTS : EXCUSES :

Mme PAYEN, Mrs CARLE, LEBLANC.

Secrétaire de séance : *Mme ELETUFE.*

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie la commune d'HALLOY LES PERNOIS pour son accueil et expose l'ordre du jour du présent Conseil communautaire.

Il présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des membres présents et félicite la commune d'HALLOY LES PERNOIS pour la réalisation de la nouvelle salle multi-activités.

A l'unanimité des membres présents, Madame ELETUFE est désignée secrétaire de séance de cette réunion.

A l'unanimité des membres présents, le compte rendu du Conseil communautaire du 25 octobre 2010 est approuvé.

SITE M.F.D.S.

Monsieur le Président expose que les porteurs du nouveau projet d'activités sur la partie nouvelle du site anciennement occupé par la société M.F.D.S. ont finalement décidé de développer leurs activités au KOSOVO.

En outre, l'acte d'acquisition par la Communauté de Communes du bâtiment central de 4 000 m² est en préparation auprès de Maître DESJARDINS, notaire mandaté par Maître LAFARGE.

Vu l'avis du service des évaluations domaniales, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, par **DELIBERATION 1**, décide d'entériner cette acquisition au prix de 300 000 € H.T.

Monsieur le Président précise par ailleurs que l'emprunt a été réalisé par la structure intercommunale ; les premières annuités de remboursement intervenant en 2012.

CULTURE.

Monsieur PROYART donne lecture des axes majeurs du nouveau projet de développement culturel intitulé : « L'art et la culture comme expression d'un territoire. »

A l'issue de l'année de transition 2010, faisant suite à la convention de développement culturel, Monsieur PROYART expose qu'il y a lieu d'orienter de nouvelles actions en théâtre, musique, lecture publique, patrimoine et arts plastiques.

Ce nouveau projet a pour ambition de s'adresser davantage aux publics empêchés et défavorisés.

L'objectif est également d'intensifier les résidences d'artistes et d'être en contact régulier avec les populations, les écoles, les collèges ainsi que les centres de loisirs.

Il s'agit en outre de conforter le réseau intercommunal des médiathèques ainsi que l'école de musique intercommunale.

A ce sujet, le projet d'orchestre à l'école sera très prochainement examiné.

En plus du nouveau projet examiné ce jour, Monsieur PROYART présente également la charte du réseau intercommunal des médiathèques remise à jour ainsi que la convention de mise à disposition de personnel qui doit être conclue entre la Communauté de Communes et les communes de FLIXECOURT, SAINT OUEN et VIGNACOURT pour la co-responsabilité du réseau.

A l'unanimité des membres présents, par **DELIBERATION 2**, le Conseil communautaire approuve :

- Le nouveau projet de développement culturel intitulé « L'art et la culture comme expression d'un territoire. »
- La charte du réseau intercommunal des médiathèques du Val de Nièvre et Environs.

- La convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes et les communes de FLIXECOURT, SAINT OUVEN et VIGNACOURT pour la co-responsabilité du réseau intercommunal des médiathèques.

AIDE LOGEMENT 80.

Monsieur PROYART rappelle aux membres présents que l'objectif de l'association est de se porter garant du paiement des loyers des locataires en difficultés socio-économiques auprès des propriétaires bailleurs.

Monsieur OLIVIER indique qu'à ce jour, l'association gère 44 logements situés en grande partie sur le périmètre intercommunal.

Elle permet ainsi à 105 personnes se trouvant en difficultés de pouvoir se loger.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 3**, accepte de verser à l'association Aide Logement 80 une subvention de 5 000 € pour l'année 2010 et une subvention de 5 000 € pour l'année 2011.

RASED.

Monsieur PROYART indique que l'association dite « Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés » est constituée d'un groupe d'enseignants spécialisés intervenant en écoles primaires auprès des élèves en difficultés.

Le RASED ayant dorénavant un statut associatif, Monsieur LOGNON propose que la Communauté de Communes apporte son soutien financier à hauteur de 4 000 € auprès de cette structure.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire accepte cette proposition par **DELIBERATION 4**.

QUESTIONS DIVERSES.

1) Chantier insertion Aréma.

Monsieur LAURENT présente à l'assemblée communautaire le projet de convention à conclure avec l'AREMA pour mener à bien l'action d'insertion pour l'année 2011.

Il souligne que la participation de la Communauté de Communes a été ramenée à 24 000 € pour l'année 2011 au lieu de 48 500 € en 2010.

Il présente la programmation annuelle des travaux telle que proposée par l'AREMA sur les communes de L'ETOILE, FLIXECOURT, SAINT OUEN, BETTENCOURT SAINT OUEN, DOMART EN PONTHEU, SAINT LEGER LES DOMART et CANAPLES.

Les Communes d'HALLOY LES PERNOIS, BOUCHON, HAVERNAS et PERNOIS sollicitent par ailleurs l'intervention de l'AREMA pour cette année.

Dès lors, Monsieur LAURENT indique qu'il fera part très prochainement de cette demande à Monsieur FAUVET, Directeur de l'AREMA.

2) Budgets.

Compte tenu des éléments budgétaires aujourd'hui en sa possession, Monsieur LOGNON indique que les propositions faites dans le cadre du budget primitif 2011 ne devraient pas s'accompagner d'une augmentation de fiscalité pour cette année.

Il indique par ailleurs que les réponses au questionnaire relatif à la D.S.C. 2011 sont attendues pour le 28/02/2011.

3) Développement économique.

a) Atelier relais LELEU.

Monsieur VILLAIN indique que le délai d'exécution des travaux d'extension de l'atelier relais LELEU a été dépassé.

Ce fait n'étant pas imputable aux entreprises, il propose que celles-ci soit exonérées des pénalités de retard dans le cadre de leurs retenues de garantie.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire accepte cette proposition, par **DELIBERATION 5**.

b) Développement commercial.

En réponse à la question posée par Monsieur DE FRANSSU, Monsieur LOGNON indique que le projet d'implantation d'un HYPER U est effectivement à l'étude.

Celui-ci se situe à proximité immédiate de l'échangeur A 16 entre la ZAC des Hauts du Val de Nièvre et la ZAC des Hauts Plateaux.

Ce projet doit effectivement comporter un hypermarché, d'autres cellules commerciales et l'implantation d'un Mac Donald.

4) SPANC.

Comme convenu, Monsieur LAURENT indique que le Cabinet SOGETI réalise actuellement une série d'entretiens avec les Maires concernés par le SPANC.

A l'issue de ces rencontres devant s'achever fin janvier, une réunion de Bureau sera programmée.

Elle permettra de faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier.

5) Informations diverses.

Monsieur LOGNON et Monsieur PROYART indiquent que la réforme des collectivités territoriales s'accompagnera d'une refonte du paysage intercommunal et de la disparition de certains Syndicats.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents, que l'inauguration du nouveau siège administratif de la Communauté de Communes aura lieu ce jeudi à 14 h 30 mn.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte des Hauts Plateaux aura lieu ce vendredi 28 janvier à 9 h.

Le prochain Bureau est prévu le 21 février 2011 et le Conseil communautaire le 7 mars 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22 h.

◆◆◆◆